



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 146-2023

AVIS PUBLIC est donné à tous les contribuables de la susdite municipalité par la soussignée, Jocelyne Madore, secrétaire-trésorière adjointe, à l'effet qu'il y a eu adoption lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 14 mars 2023, du règlement de Contrôle Interimaire no 146-2023, la date d'entrée en vigueur de ce dernier étant la date de la publication du présent avis :

Ce règlement est en vue de la révision du Plan d'urbanisme et de tous les règlements connexes, dont notamment le Règlement de zonage.

Toute personne intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 16 mars 2023.

Jocelyne Madore
Secrétaire-trésorière adjointe
dga@ormstown.ca
